

```
elif _operation == "MIRROR_Y":  
    mirror_mod.use_x = False  
    mirror_mod.use_y = True  
    mirror_mod.use_z = False  
elif _operation == "MIRROR_Z":  
    mirror_mod.use_x = False  
    mirror_mod.use_y = False  
    mirror_mod.use_z = True  
  
#selection at the end -add back the deselected mirror modifier object  
mirror_ob.select= 1  
modifier_ob.select=1
```

RGPD, quels enjeux et conséquences sur l'activité et les métiers de l'assurance ?

Introduction

La législation relative à la protection des données personnelles est essentielle pour le secteur de l'assurance :

- un champ d'application étendu ;
- des données personnelles au cœur du mécanisme des contrats d'assurance ;
- d'importants chantiers pour les sociétés d'assurance.



Un champ d'application étendu

La législation relative à la protection des données s'applique dès lors qu'il existe :

un traitement ...

Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

de données à caractère personnel...

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, est une donnée personnelle.

par un responsable de traitement.

La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.



Des données personnelles au cœur du mécanisme des contrats d'assurance

Les données personnelles sont **nécessaires aux sociétés d'assurance pour** :

- proposer un contrat adapté ;
- déterminer le montant d'une prime ;
- évaluer le préjudice à indemniser ;
- respecter les obligations légales qui s'imposent.

Les données personnelles occuperont **une place encore plus importante dans l'avenir** avec :

- les objets connectés ;
- le big data ;
- les algorithmes.



D'importants chantiers pour les sociétés d'assurance

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est entré en application le 25 mai 2018.

Une conformité basée sur la responsabilisation (accountability) :

- Les responsables de traitements doivent mettre en place des mesures de protection des données appropriées et démontrer cette conformité à tout moment.
- Le RGPD impose de prendre en compte la protection des données dès la conception et par défaut (privacy by design, by default).

De nouvelles sanctions :

- La CNIL disposera d'un éventail de sanctions, s'agissant des amendes administratives, elles peuvent s'élever dans le cas d'une entreprise jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial.



D'importants chantiers pour les sociétés d'assurance

Cette nouvelle démarche de conformité doit se traduire par :

- la nomination d'un DPO ;
- l'établissement du registre des traitements ;
- la mise en place des procédures pour l'exercice des nouveaux droits, comme le droit à la portabilité ou la possibilité de retirer son consentement ;
- la mise en place d'une procédure de remonter d'information des violations de données pour être capable de les notifier à la CNIL dans les 72h ;
- la mise en place de procédures pour effectuer les analyses d'impact pour les nouveaux traitements de données.



D'importants chantiers pour les sociétés d'assurance

Ces nouvelles règles imposent également :

- la modification des contrats d'assurance pour y intégrer notamment les nouvelles mentions d'information imposées (ex : durées de conservation des données) ;
- la modification des contrats avec les sous-traitants afin d'y introduire les clauses informatique et libertés qui sont dorénavant obligatoires.

D'importants chantiers pour les sociétés d'assurance

L'ensemble du personnel des sociétés d'assurance est donc impliqué.

